



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991, modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département d'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique Sont nommé-e-s, pour la période législative 2021-2025, jusqu'au 31 décembre 2025, membres de la sous-commission « Projets d'envergure supracantonale » :

- BONADONNA Marie-Thérèse, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- COCA-COZMA Miruna, journaliste à la RTS, Genève
- DELLA CROCE Anya, coordinatrice romande de l'Association Petzi, Fribourg
- ROCHER Ludivine, adjointe à la direction artistique du Théâtre *Le Reflet*, Vevey
- MICHON René, responsable du site de Neuchâtel de la Haute École de musique Genève-Neuchâtel, Neuchâtel
- ROESTI Jonas, adjoint culturel du service de la culture, Neuchâtel
- VARGA Gábor, danseur, collaborateur artistique au Festival Antigél, directeur du bureau de diffusion BravoBravo, Genève

Neuchâtel, le 18 mai 2022



Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAYRE

La chancelière,
S. DESPLAND

NE